

Plongée technique et Assurance

Un plongeur technique requiert une expérience étendue et une formation avancée. Il utilise souvent un recycleur ou respire des mélanges gazeux autres que l'air et le nitrox. Ce qui permet généralement de différencier un plongeur technique d'un plongeur de loisir est l'équipement. Un plongeur technique utilise un équipement sophistiqué qui lui donne un air austère : un recycleur ou un bloc bi-bouteille sur le dos, une ou plusieurs bouteilles de réserve de part et d'autre du corps, un ordinateur et un profondimètre au poignet, ainsi que de nombreux autres accessoires fourrés dans ses poches ou attachés à son harnais. La mine sérieuse et concentrée qu'il arbore en s'avancant vers le point de mise à l'eau lui donne un aspect de modèle se déplaçant sur un podium, sous le regard respectueux des plongeurs alentour. Un plongeur de loisir, quant à lui, porte son équipement en affichant un sourire jusqu'aux oreilles. Paré pour réaliser une plongée d'agrément avec ses amis en vue d'admirer le monde sous-marin, il part avec l'espoir de croiser un poulpe avec lequel il pourra jouer une partie de cache-cache.

Les plongeurs techniques jouissent généralement d'une grande expérience, mais malgré les nombreuses plongées qu'ils ont derrière eux, le monde aquatique restera toujours un environnement étranger et hostile pour l'être humain. Quel que soit le nombre de procédures de sécurité qu'ils adoptent, les plongeurs techniques seront toujours confrontés à un certain niveau de risque selon les dangers susceptibles de se présenter pendant leurs plongées. Sachant cela, il est normal que les plongeurs techniques se préoccupent de leur couverture d'assurance. Différentes compagnies d'assurance offrent différents types de régimes d'assurance, mais DAN Europe est bien plus qu'une compagnie d'assurance parmi d'autres ! DAN Europe est un organisme qui se consacre à la santé et à la sécurité de ses membres et qui offre, conjointement avec sa filiale International Diving Assurance Ltd., des polices d'assurance conçues sur mesure pour répondre aux besoins de ses membres « tech ». Bon nombre d'autres compagnies d'assurance offrant des couvertures de plongée pourraient exclure la plongée technique, alors soyez vigilant et lisez attentivement les détails avant de souscrire une police.

Voici quelques questions que les plongeurs techniques pourraient se poser :

La plongée technique est-elle couverte par les polices d'assurance de DAN ?

La plongée technique est couverte par toutes les polices d'assurance de DAN, à l'exception du régime Sport Bronze Plan, qui comporte une limite de profondeur de 40 mètres et couvre uniquement les plongées effectuées à l'air ou au nitrox. En tant que plongeur technique, le choix d'une police d'assurance, comme le choix du matériel, doit être mûrement réfléchi.

La police d'assurance m'empêche-t-elle de plonger à de grandes profondeurs ?

En tant que plongeur, vous êtes libre de planifier vos plongées comme vous le souhaitez. En effet, la police n'impose aucune limite de profondeur. Néanmoins, si vous avez l'intention d'explorer les fonds abyssaux encore inconnus du public, DAN vous demandera d'informer les experts DAN avant d'effectuer une plongée de plus de 130 mètres de profondeur. Cela nous permet d'évaluer tous les critères pertinents relatifs à la plongée et de nous assurer que tout se déroule conformément aux paramètres de sécurité adéquats. Les accidents liés à la profondeur survenant lors d'une plongée réalisée à plus de 130 mètres non approuvée par DAN ne sont pas couverts.

Serai-je couvert si je planifie une plongée avec une pression partielle d'oxygène de 1,6 ATA ?

Oui, vous serez couvert car il a été confirmé que les pressions partielles de 1,6 ATA et 5,6 ATA respectivement pour l'oxygène et l'azote étaient sûres. Néanmoins, du point de vue médical, il est recommandé de ne pas dépasser une pression partielle de 1,4 ATA pour l'oxygène et de 3,95 ATA pour l'azote dans le mélange respiratoire.

Serai-je couvert si j'utilise de l'oxygène pur (à 100 %) pendant une plongée ?

L'une des règles d'or lors de la planification d'une plongée technique est de s'assurer de pouvoir respirer en grande profondeur. Pour cela, il est nécessaire de disposer de plusieurs litres de gaz, qui peuvent être comprimés dans une seule bouteille. Ce type de plongée implique en outre une remontée lente ponctuée de plusieurs paliers de décompression. Un plongeur technique doit dès lors emporter un ou plusieurs mélanges gazeux pour la décompression, contenant différents pourcentages d'oxygène. Dans certains cas, une bouteille contenant de l'oxygène à 100 % à utiliser à une profondeur de 6 mètres maximum est nécessaire pour terminer la plongée en toute sécurité. La police d'assurance n'exclut aucun mélange gazeux, et certainement pas l'oxygène à 100 %, qui est utilisé pour optimiser la sécurité de la plongée. Par conséquent, vous êtes libre de choisir les mélanges gazeux les mieux adaptés à la plongée que vous planifiez. Vous pouvez ainsi planifier votre prochaine plongée avec l'esprit tranquille, car vous n'enfreindrez aucune disposition de votre police d'assurance.

Je suis un plongeur commercial. Suis-je couvert aux termes de ma police d'assurance ?

Non, la plongée commerciale sort de la définition de la plongée technique et l'assurance exclut spécifiquement tout dommage ou toute perte survenant dans les situations suivantes ou liés à celles-ci :

- Services ou opérations maritimes, militaires ou aériens;
- Exercice professionnel de la pêche au corail ou tentative de battre un record quel qu'il soit;
- Plongées réalisées dans un but commercial, industriel ou autrement professionnel;
- Tout type de plongée sortant de la définition de la plongée technique.

Si vous effectuez ce type d'activité de plongée, vous pouvez toutefois en informer le fournisseur d'assurance afin qu'il puisse vous proposer une couverture comportant des dispositions spéciales adaptées à vos besoins.

—

Si vous n'êtes pas certain du type de police d'assurance à souscrire, ou si vous pensez que vous pourriez enfreindre une ou plusieurs dispositions de votre police, nous vous encourageons à contacter DAN avant d'effectuer votre plongée afin d'éclaircir tout doute que vous pourriez avoir. Soyez assuré que l'équipe DAN fera tout son possible pour vous aider à résoudre vos questions relatives à l'assurance et à la plongée.

Au nom de DAN Europe, je vous souhaite à tous de nombreuses belles plongées, en vous rappelant de toujours planifier vos plongées et de plonger selon votre planification !